



COURS DE THEATRE SAISON HIVER 2019
BULLETIN D'INSCRIPTION
Lundi de 18h à 21h

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

CP et ville :

Téléphone :

Courriel :

- Conditions générales doubles exemplaires signées OK

- Règlement cours de théâtre : 400\$ OK

Mode de paiement : Carte Débit/Crédit

Cash

Paiement en une fois :

Date d'encaissement :

Paiement en deux fois :

Date encaissement 1 :

Date encaissement 2 :

Conditions générales des cours de théâtre

En vous inscrivant aux cours de théâtre, il est établi que vous vous soumettez aux conditions générales suivantes :

1) TARIFS

Prix des cours : 400\$ pour la session Hiver 2019 pour 10 cours et 1 représentation.

2) INSCRIPTION

Votre inscription sera complète et définitive quand nous serons en possession du bulletin d'adhésion dûment complété et du montant des cours de 400\$, et des présentes conditions générales en double exemplaire lues, datées et signées de votre main. Sans cela votre inscription ne sera pas validée, et votre place ne sera pas garantie.

3) PAIEMENT ET HORAIRE

Le paiement des cours s'effectue à l'inscription. Il est possible de fractionner le paiement en 2 fois. Vous vous engagez à suivre les cours de théâtre sur toute la session soit du 28 janvier au 8 avril 2019 les lundis de 18h à 21h soit 10 cours et une représentation. En cas d'absence, prévenir votre professeur.

En cas d'annulation d'un cours du fait du professeur, celui-ci devra proposer un report ou un rattrapage de ce cours ou encore une compensation du cours perdu.

4) AUTRES

Toute correspondance concernant l'exécution du présent contrat devra être adressée à LA COMEDIE DE MONTREAL – 1113 Boulevard de Maisonneuve Est – H2I1X1 MONTREAL QC. En tout temps, le client peut annuler son inscription. Des frais d'annulation seront exigés. Le montant de ces frais est encadré par [L'Office de la Protection du Consommateur](#).

Je, soussigné..... déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales ci-dessus.

DATE + SIGNATURE – Bon pour accord, lu et approuvé